



Les dispositifs de prévention et de remobilisation : DPR

■ OBJECTIF

Ils visent à faciliter le maintien en classe ordinaire d'élèves fragilisés ou le retour dans une formation qualifiante et diplômante de jeunes sans solution.

Ces dispositifs constituent une offre conjoncturelle accessible aux élèves. Ils ne doivent en aucun cas être considérés comme des propositions d'orientation.

■ PUBLIC

Jeunes de moins de 25 ans, en risque de décrochage ou sans solution de formation après une rupture scolaire, prioritairement ceux les plus éloignés de la qualification (niveau 3) rencontrant de grandes difficultés d'adaptation dans les structures traditionnelles.

■ ORGANISATION

Les dispositifs de prévention et de remobilisation, placés sous la responsabilité d'un chef d'établissement, prioritairement en lycée professionnel, accueillent des jeunes sur la base du volontariat.

Ouverts de septembre à la fin de l'année scolaire en fonction des besoins identifiés sur le territoire, ils permettent des entrées et sorties permanentes en fonction des demandes et des projets des élèves.

Des stages en entreprise peuvent être mis en place au rythme de l'évolution et de l'attente de l'élève.

L'enseignant coordonnateur MLDS organise, sous la responsabilité du chef d'établissement, l'ensemble des activités du dispositif à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.

■ MÉTHODE

Ces dispositifs reposent sur la construction personnalisée progressive d'un parcours pour chaque élève qui bénéficie d'un accompagnement à temps plein ou à temps partiel et d'un suivi personnalisé par le coordonnateur MLDS.

Cela passe par :

- Un repérage des élèves en risque de décrochage ou sans solution,
- La remotivation de l'élève,
- L'acquisition ou la consolidation des savoirs fondamentaux, des apprentissages théoriques et pratiques répondant à des besoins de formation individuels, repérés au fur et à mesure par l'élève et l'équipe éducative, en mettant en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes,
- Une immersion en milieu professionnel qui permet l'émergence, la construction et l'élaboration d'un projet de formation ou d'insertion professionnelle pour les élèves pris en charge à temps plein,
- Des activités très diversifiées (vie quotidienne, mobilité, activités sportives et culturelles, PAFI...) permettant à l'élève de développer sa capacité d'autonomie pour mener à terme son projet.

■ INTERVENANTS

Le coordonnateur MLDS responsable technique, des enseignants volontaires, d'autres personnes internes à l'établissement, les tuteurs en entreprise, des vacataires ou des prestataires externes en fonction des contenus de formation définis par l'équipe pédagogique.

■ DURÉE

L'objectif prioritaire étant le maintien de l'élève dans sa classe ou une nouvelle solution de formation ou d'insertion professionnelle, la durée de fréquentation du dispositif est variable et ne correspond pas forcément à une année scolaire. Le dispositif propose différents modules et fonctionne sur un système d'entrées et de sorties permanentes.

■ STATUT DU BÉNÉFICIAIRE

- Scolaire : élève de l'établissement d'accueil.

■ DEBOUCHÉS

- Maintien ou retour en formation initiale sous statut scolaire,
- Contrat de formation en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation...),
- Autres parcours de formation,
- Accès à l'emploi